



Déclaration des organisations syndicales et associatives au CCAS du 13 octobre 2011

Le règlement intérieur du CCAS, adopté le 30 juin 2000, est-il toujours en vigueur à ce jour ?

Si tel est le cas, **L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET ASSOCIATIVES DU CCAS EXIGENT SON RESPECT INTEGRAL**, et notamment celui de son article 15 rappelant que toutes facilités doivent être données aux membres du CCAS pour exercer leurs fonctions avec le temps nécessaire à la préparation des réunions et les ordres de mission s'y afférant.

Qui est chargé de faire respecter ce règlement ?

L'administration qui a participé à sa rédaction et qui ne l'applique pas depuis le début de l'année ?

Une fois de plus, ni la Directrice des Ressources Humaines du MEDDTL ni son adjoint, ne sont présents à cette réunion importante relative au budget 2012.

CELA N'EST PAS ADMISSIBLE.

Cette réunion du CCAS se tient alors que les annonces pour le projet de budget du MEDDTL pour 2012 sont à nouveau placées sous le signe de l'austérité pour les agents de ce ministère en terme d'effectifs, de crédits de fonctionnement et de crédits pour assurer les missions nécessaires pour répondre aux besoins des populations dans nos secteurs d'activités (transport, logement, urbanisme, environnement).

Nous attendions aujourd'hui, après la rencontre d'une délégation du CCAS le 30 août avec M. Ferrand, conseiller social de la Ministre, une annonce claire de la levée du gel des crédits d'action sociale de 1,4 millions d'euros qui ampute le budget d'action sociale 2011.

Il n'en est rien !!!

Les organisations du CCAS dénoncent les discours démagogiques sur la priorité donnée à l'action sociale au MEDDTL.

De nombreux Comités Locaux d'Action Sociale n'ont pas eu les dotations prévues pour organiser l'action sociale collective qu'ils avaient programmée et des arbres de Noël pourraient ne pas se tenir faute d'avoir pu signer les contrats dans les temps.

De plus, des factures concernant la restauration collective seront certainement reportées sur 2012 et c'est la fuite en avant avec des « restes à payer » qui amputent d'autant le budget 2012 !

Les organisations du CCAS n'acceptent pas que le CCAS, les CLAS et les nouvelles Commissions Régionales soient écartés des discussions sur la répartition des crédits d'action sociale entre les régions et au sein des régions et exigent que le dialogue de gestion entre le Ministère, les RBOP (DREAL, responsables de budgets opérationnels de programmes) et les services (UO, unités opérationnelles) soit réellement transparent avec, comme le prévoient les textes, transmission de tous les documents afin que les crédits d'action sociale ne soient pas utilisés à d'autres fins.

Les membres du CCAS doivent avoir tous les éléments budgétaires, de dotations, de délégations complémentaires et de consommation des crédits afin d'analyser concrètement l'application et la mise en œuvre de la politique d'action sociale décidée par le CCAS.

Il en va de la crédibilité du CCAS, des Commissions Régionales et des CLAS, de leur rôle et de leur avenir au MEDDTL dans les services.

Dans ces conditions, l'ensemble des organisations syndicales et des associations du CCAS, ont décidé de ne pas siéger ce jour à l'assemblée plénière du CCAS.